

SÉANCE extraordinaire

Le 2 décembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 2 décembre 2021, à 12 h 00, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier

EST ABSENT :

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

211202. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – GESTION N&R DUGUAY – 1, AVENUE DU PARC INDUSTRIEL – RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 1, Avenue du Parc Industriel, quartier Pabos, à Chandler (lot 6 480 995) afin de régulariser la marge actuellement non conforme de l'entrepôt existant et pour à l'agrandissement de l'entrepôt;

CONSIDÉRANT qu'un plan de localisation de l'entrepôt existant, montrant également l'agrandissement projeté a été produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, le 2 novembre 2021, minute 4453;

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autres ceux d'assurer le maintien et la bonification de l'offre commerciale et de services;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande d'accorder la dérogation mineure telle que déposée par Gestion N&R Duguay, soit une réduction de la marge avant prescrite pour un bâtiment principal situé dans la zone 2024-I de 9 mètres à 5,35 mètres.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par appuyé par et unanimement résolu que ce conseil accorde demande de dérogation mineure telle que déposée par Gestion N&R Duguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211202. VENTE PAR «VILLE DE CHANDLER» EN FAVEUR DE GESTION N & R DUGUAY INC.» / LOT 6 434 138

Il est proposé par appuyé de et unanimement résolu ce qui suit:

1. Que la Ville de Chandler autorise la vente à intervenir avec «GESTION N & R DUGUAY INC.» d'un l'immeuble sans numérotation civique situé dans le secteur de Pabos, Ville de Chandler, (Québec), G0C 2H0, connu comme étant formé du lot SIX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-QUATRE MILLE CENT TRENTE-HUIT (lot 6 434 138), au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé;
2. Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de CINQ MILLE dollars (5,000.00 \$), plus taxes, le cas échéant;
3. Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par l'acquéreur;
4. Que monsieur Gilles DARAÎCHE, maire, et monsieur Roch GIROUX, directeur général et greffier, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents, pertinents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211202. RECOMMANDATION DE PAIEMENT – EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC. – TRAVAUX DE MISE EN FORME ET DE PAVAGE SUR LA RUE POINTE-AUX-GENIÈVRES

Il est proposé par, appuyé de et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 5802700372 au montant de 24 986.14 \$, toutes taxes comprises, à EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC., pour des travaux supplémentaires de mise en forme et de pavage de la rue Pointe-aux-Genièvres, quartier Newport.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé de la réserve financière carrière et sablière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211202.____ LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller propose la levée de
l'assemblée à h

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier